



MUNICIPALITÉ
DE
PRÉVONLOUP

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE PRÉVONLOUP

Préavis municipal concernant l'octroi d'une autorisation de statuer sur les servitudes et autres droits de passage pour la législature 2011-2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité doit à l'occasion, octroyer des servitudes de passage de câbles ou de conduites d'alimentation (courant électrique, câbles téléphoniques, etc.). Dans ce cas, les formalités administratives peuvent être simplifiées par l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale.

Cela étant, et vu ce qui précède, la Municipalité demande l'autorisation de statuer sur les servitudes et autres droits de passage touchant à la propriété communale cela pour la durée de la législature 2011 – 2016.

La Municipalité vous remercie à l'avance de lui accorder l'autorisation requise et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,
Vu le préavis municipal N° 05-2011,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Après avoir entendu le rapport de la commission désignée pour cette étude,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de statuer sur les servitudes et autres droits de passage touchant à la propriété communale**
- 2. de délivrer cette autorisation pour l'ensemble de la législature 2011-2016 jusqu'à la première séance du Conseil général de la législature suivante.**

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


Alain Michel



La secrétaire


Isabelle Christinet